



DEMANDE D'AIDE A L'ACQUISITION OU L'ECHANGE DE PARCELLES BOISEES

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Sollicite une aide pour l'échange de parcelles forestières.

Sollicite une aide pour l'acquisition de parcelles forestières qui contribuera au regroupement de mon patrimoine foncier forestier conformément au dossier ci-joint.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'attribution de l'aide et m'engage pour une durée de 15 ans à maintenir la destination forestière des îlots constitués grâce à ces acquisitions ou échanges, à ne pas démembrer et à fournir une garantie de gestion durable adaptée à ma propriété. En cas de non respect de ces engagements, je serai amené(e) à rembourser au Département la subvention perçue.

Les informations vous concernant sont collectées par le Département ou via le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Nouvelle-Aquitaine pour le compte du Département de la Vienne dans le cadre de votre demande d'aide à l'acquisition ou l'échange de parcelles boisées. Ce traitement relève d'une mission d'intérêt public du Département de la Vienne. Les finalités de ce traitement sont la gestion de votre demande d'aide ainsi que le contrôle du respect de vos engagements.

Vos données sont destinées aux services du CRPF Nouvelle-Aquitaine aux services instructeurs du Département de la Vienne. Elles sont obligatoires et nécessaires pour l'instruction du dossier. Le défaut de réponse entraînera une impossibilité de traiter votre demande. Les informations sont conservées par le Département de la Vienne pour une durée de 5 ans, puis traitées conformément aux prescriptions des Archives Départementales dans le respect du code du patrimoine. Le traitement du dossier ne fait pas l'objet d'une décision automatisée.

Conformément à la loi n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, vous avez un droit d'accès aux données vous concernant ainsi qu'un droit de rectification, d'opposition et de limitation, dans les conditions prévues par ces textes. Enfin vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données, par courrier (Département de la Vienne, Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex) ou via le formulaire de contact sur le site internet lavienne86.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, introduire une réclamation auprès de la CNIL.

A,

Signature du demandeur :

le

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

- ❖ Photocopie de plan de situation à l'échelle 1/25 000 avec report de la (des) parcelle(s) ;
- ❖ Extrait de plan cadastral avec report de la (des) parcelle(s) déjà possédée(s) et de celle(s) nouvellement acquise(s) ;
- ❖ Titre de propriété des parcelles déjà possédées (extrait récent de matrice cadastrale ou acte notarié) ;
- ❖ Attestation du notaire ayant enregistré la transaction ;
- ❖ Décompte définitif des frais de notaire (après passage à la conservation des hypothèques) ;
- ❖ Déclaration d'adhésion au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (ou autres documents de gestions durables) ;
- ❖ Relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire de l'aide ;

VOLET TECHNIQUE ET FINANCIER

➤ SITUATION DE LA OU DES PARCELLES DÉJÀ POSSEDEE(S) ET CONCERNEE(S) PAR LE REGROUPEMENT :

Commune	Section	Numéro	Surface (ha)	Peuplement*	Type de propriété**
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
Total =					

* Exemple de peuplements : Taillis, futaie, mélange taillis-futaie, terrain à boiser...

** Propriétaire, nu-propriétaire, indivisaire.

➤ SITUATION DE LA OU DES PARCELLES ACQUISE(S) OU ECHANGEE(S) :

Commune	Section	Numéro	Surface (ha)	Peuplement*	Essence
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
Total =					

* Exemple de peuplements : Taillis, futaie, mélange taillis-futaie, terrain à boiser...

➤ MOTIVATION DU PROJET :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CADRE RESERVE AU SERVICE INSTRUCTEUR (CRPF)

..... atteste que :

La demande est conforme aux règles d'éligibilité.

Ce dossier concerne transaction(s) pour un montant de frais d'actes notariés de€.

Soit une subvention de €.

Observations éventuelles :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature et cachet du technicien :

Règles d'éligibilité et montant des aides

Description des actions éligibles	Echanges et acquisitions de parcelles boisées dans le département de la Vienne
Bénéficiaires	Propriétaires publics ou privés.
Parcelles éligibles	Parcelles à vocation forestière (parcelles boisées ou destinées à être boisées dans les 3 ans) situées dans le département de la Vienne.
Transactions éligibles	Obtention d'un îlot de plusieurs parcelles forestières : <ul style="list-style-type: none">• Soit en acquérant des parcelles contigües ou situées dans un rayon de 100 m autour de celles déjà possédées ;• Soit en acquérant un îlot de parcelles à au moins deux propriétaires différents.
Montant de l'aide	Le montant de l'aide représente 80 % du cout des dépenses suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Émoluments proportionnels ;• Rôles (expédition, copies, extraits) ;• Extraits cadastraux ;• Taxe de publicité foncière ;• Salaire du conservateur. Plafond : 3 000€ par propriétaire et par an. Montant minimum de dépense éligible 200 €

Engagements du bénéficiaire

Le propriétaire bénéficiant de ces aides s'engage à :

- Maintenir la destination forestière des parcelles pour une durée minimale de 15 ans ;
- Boiser, dans un délai de trois ans, les parcelles non forestières ;
- Ne pas démembrer l'îlot constitué ;
- Fournir une garantie de gestion durable adaptée à son cas (Plan simple de gestion, Code des bonnes pratiques sylvicoles "plus" ou Règlement type de gestion) pour une durée minimale de 15 ans.